

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION DES
YVELINES POUR L'ADDUCTION D'EAU



Siryae

**Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service
public de l'eau potable**

Exercice 2017

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d’abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	7
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	7
1.5.2.	Achats d’eaux brutes	8
1.6.	Eaux traitées.....	8
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l’eau potable en 2017.....	8
1.6.2.	Production	8
1.6.3.	Achats d’eaux traitées	9
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l’exercice	10
1.6.5.	Autres volumes.....	11
1.6.6.	Volume consommé autorisé	11
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	11
2.	Tarification de l’eau et recettes du service	12
2.1.	Modalités de tarification	12
2.2.	Facture d’eau type (D102.0)	13
2.3.	Recettes.....	15
3.	Indicateurs de performance	16
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	16
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	16
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	18
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	18
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	19
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	19
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d’eau potable (P107.2)	20
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	20
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	22
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1).....	22
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	22
3.8.	Taux d’impayés sur les factures de l’année précédente (P154.0)	23
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	24
4.	Financement des investissements	25
4.1.	Branchements en plomb.....	25
4.2.	Montants financiers.....	25
4.3.	État de la dette du service	25
4.4.	Amortissements	25
4.5.	Présentation des projets à l’étude en vue d’améliorer la qualité du service à l’usager et les performances environnementales du service	26
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l’assemblée délibérante au cours du dernier exercice	26
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l’eau.....	27
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	27
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	27
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	28

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION DES YVELINES POUR L'ADDUCTION D'EAU
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Andelu, Auteuil, Autouillet, Bazainville, Bazoches-sur-Guyonne, Beynes, Boinvilliers, Boissy-sans-Avoir, Béhoust, Flexanville, Galluis, Gambais, Gambaiseuil, Garancières, Goupillières, Grosrouvre, La Queue-les-Yvelines, Le Mesnil-Saint-Denis, Le Perray-en-Yvelines, Le Tremblay-sur-Mauldre, Les Essarts-le-Roi, Les Mesnuls, Lévis-Saint-Nom, Magny-les-Hameaux, Marcq, Mareil-le-Guyon, Mareil-sur-Mauldre, Maulette, Millemont, Milon-la-Chapelle, Montainville, Montfort-l'Amaury, Méré, Neauphle-le-Vieux, Orgerus, Osmoy, Prunay-le-Temple, Richebourg, Rosay, Saint-Forget, Saint-Germain-de-la-Grange, Saint-Lambert, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Rémy-l'Honoré, Saulx-Marchais, Tacoignières, Thoiry, Vicq, Vieille-Église-en-Yvelines, Villiers-le-Mahieu, Élancourt
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 03/12/2012 Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **Délégation par Entreprise privée**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR
- Date de début de contrat : 01/01/2013
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2025
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 3
 - Adhésion de la commune du Mesnil-Saint-Denis
 - Adhésion des communes de Boinvilliers et Rosay, passage à une relève par an et mise hors service des forages d'Autouillet et de l'Artoire
 - Intégration dans le périmètre d'affermage des usines de décarbonatation des Bîmes et de Rosay
- Nature exacte de la mission du prestataire : délégation de service public.

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 102 751 habitants au 31/12/2017 (103 285 au 31/12/2016).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 34 659 abonnés au 31/12/2017 (34 238 au 31/12/2016).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2016	Nombre d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
Andelu	177	180	1,7%
Auteuil	382	386	1,0%
Autouillet	241	258	7,1%
Bazainville	594	598	0,7%
Bazoches-sur-Guyonne	300	319	6,3%
Behoust	210	216	2,9%
Beynes	2493	2534	1,6%
Boinvilliers	132	133	0,8%

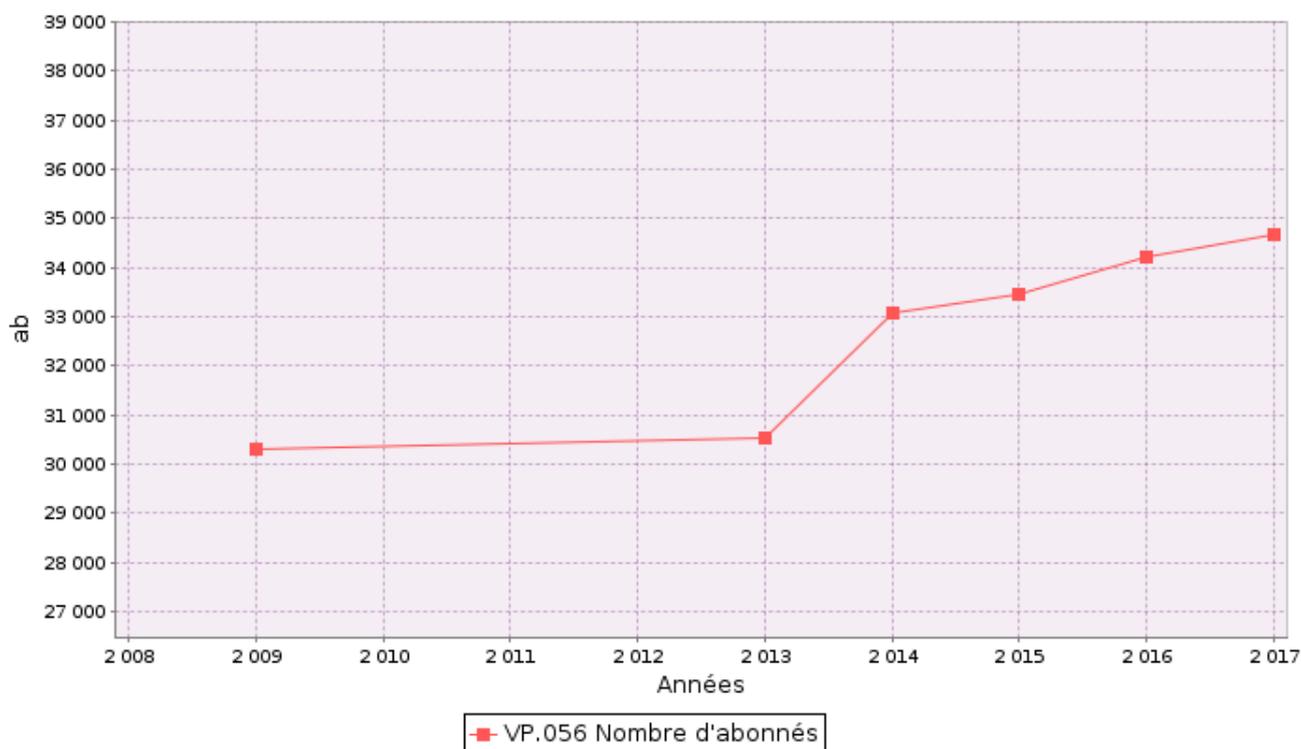
Boissy-sans-Avoir	253	255	0,8%
Elancourt	3278	3310	1,0%
Flexanville	246	245	-0,4%
Galluis	499	519	4,0%
Gambais	1082	1097	1,4%
Gambaiseuil	34	35	2,9%
Garancieres	949	981	3,4%
Goupillieres	235	240	2,1%
Grosrouvre	455	459	0,9%
La Queue-lez-Yvelines	831	859	3,4%
Le Mesnil-Saint-Denis	2428	2428	0,0%
Le Perray-en-Yvelines	2562	2591	1,1%
Le Tremblay-sur-Mauldre	380	385	1,3%
Les Essarts-le-Roi	2388	2391	0,1%
Les Mesnuls	430	435	1,2%
Levis-Saint-Nom	725	731	0,8%
Magny-les-Hameaux	2681	2699	0,7%
Marcq	327	328	0,3%
Mareil-le-Guyon	169	180	6,5%
Mareil-sur-Mauldre	691	694	0,4%
Maulette	414	423	2,2%
Méré	779	777	-0,3%
Millemont	119	120	0,8%
Milon-la-Chapelle	108	110	1,9%
Montainville	240	251	4,6%
Montfort-l'Amaury	1138	1138	0,0%
Neauphle-le-Vieux	357	354	-0,8%
Orgerus	1101	1128	2,5%
Osmoy	163	164	0,6%
Prunay-le-Temple	151	151	0,0%
Richebourg	488	491	0,6%
Rosay	184	182	-1,1%
Saulx-Marchais	353	358	1,4%
Saint-Forget	219	221	0,9%
Saint-Germain de la Grange	623	634	1,8%

St Lambert des Bois	158	162	2,5%
St Martin des Champs	144	146	1,4%
St Rémy l'Honoré	597	606	1,5%
Tacoignieres	411	413	0,5%
Thoiry	546	553	1,3%
Vicq	143	144	0,7%
Vieille-Église-en-Yvelines	332	337	1,5%
Villiers-le-Mahieu	298	310	4,0%
Total	34 238	34 659	1,2%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 38,54 abonnés/km au 31/12/2017 (38,08 abonnés/km au 31/12/2016).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,96 habitants/abonné au 31/12/2017 (3,02 habitants/abonné au 31/12/2016).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 145,68 m³/abonné au 31/12/2017. (149,75 m³/abonné au 31/12/2016).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

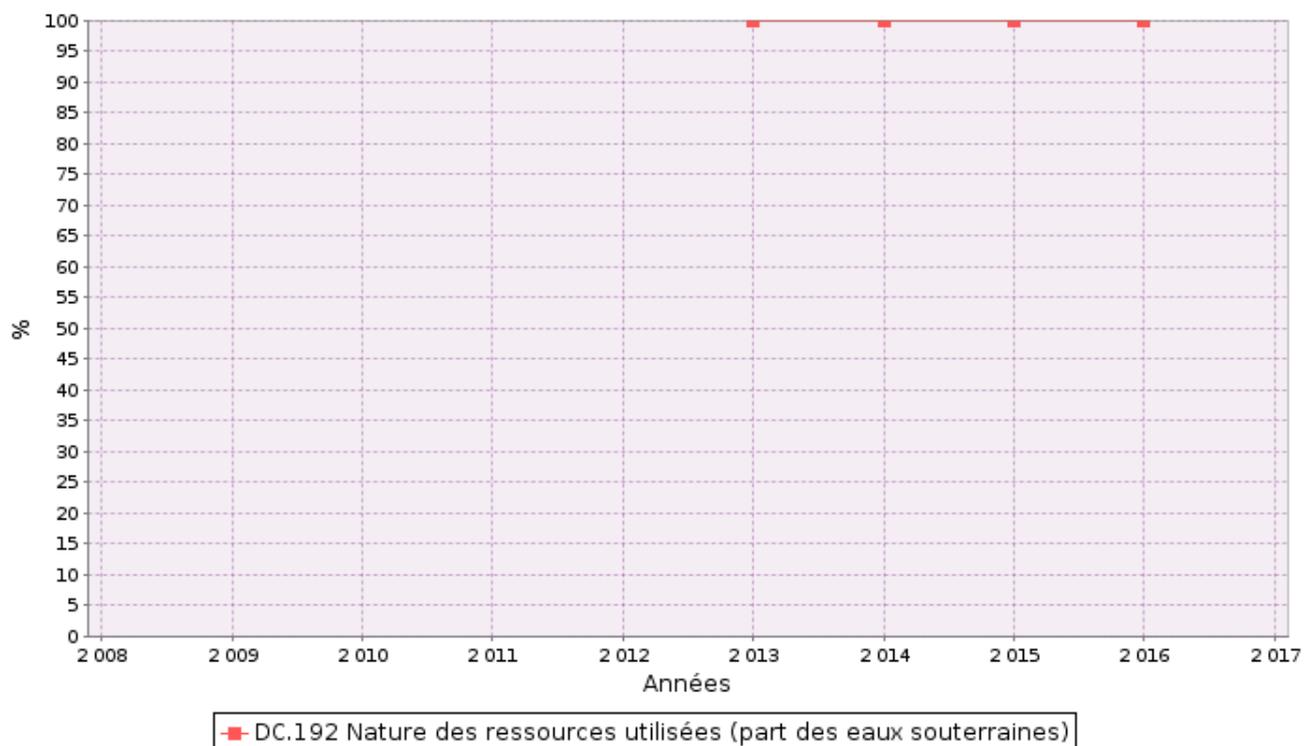


Le service public d'eau potable prélève 3 974 718 m³ pour l'exercice 2017 (4 137 425 m³ pour l'exercice 2016).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2016 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Forages Rosay 1 et 2	Souterraine - Nappe calcaires de Septeuil	180 m ³ /h	1 019 967	976 825	- 4,23 %
Forages des Bîmes	Souterraine - Nappe Craie du Sénonien	500 m ³ /h	3 117 458	2 997 893	- 3,84 %
Total			4 137 429	3 974 718	- 3,93 %

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100 %.



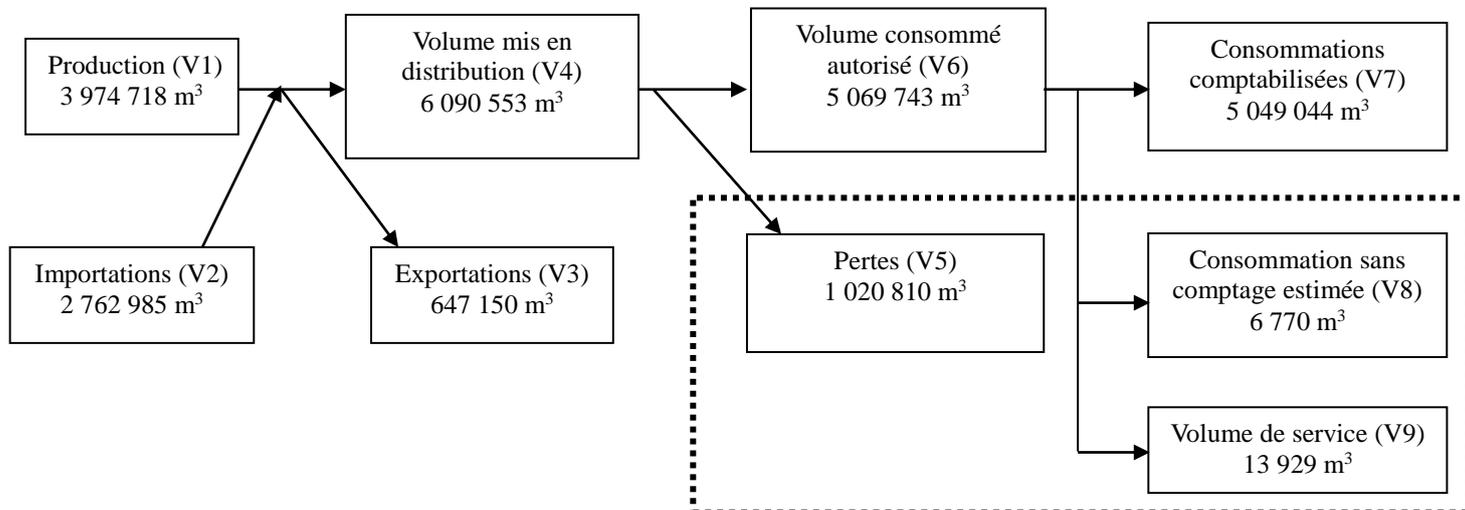
1.5.2. Achats d'eaux brutes



Le service n'achète pas d'eaux brutes qu'il traite lui-même

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017



1.6.2. Production

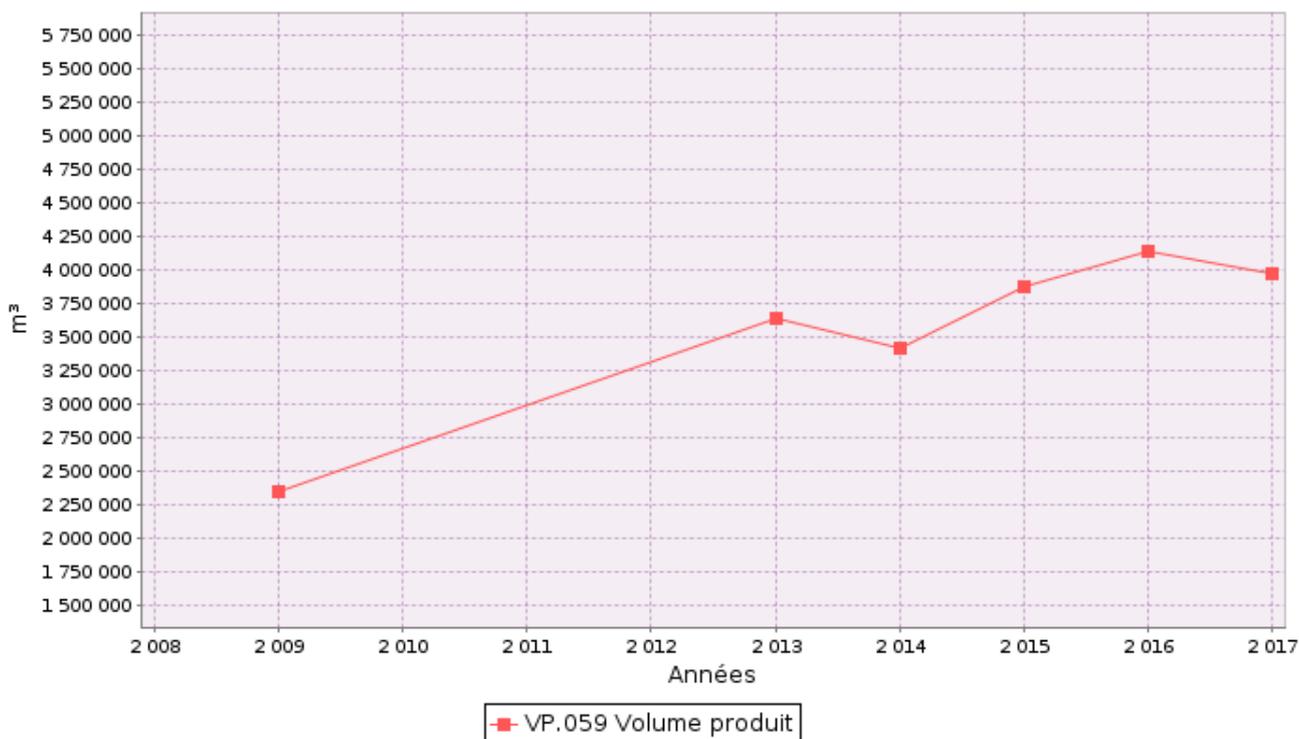


Le service a 2 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Bîmes	Ozonation, filtration sur Charbon Actif en Grain (CAG), chloration
Rosay	Filtration sur Charbon Actif en Grain, chloration

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2016 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2017 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2017
Forages de Rosay	1 019 967	976 825	-4,2%	50
Forages des Bîmes	3 117 458	2 997 893	-3,8%	80
Total du volume produit (V1)	4 137 425	3 974 718	-3,9%	72,63



1.6.3. Achats d'eaux traitées



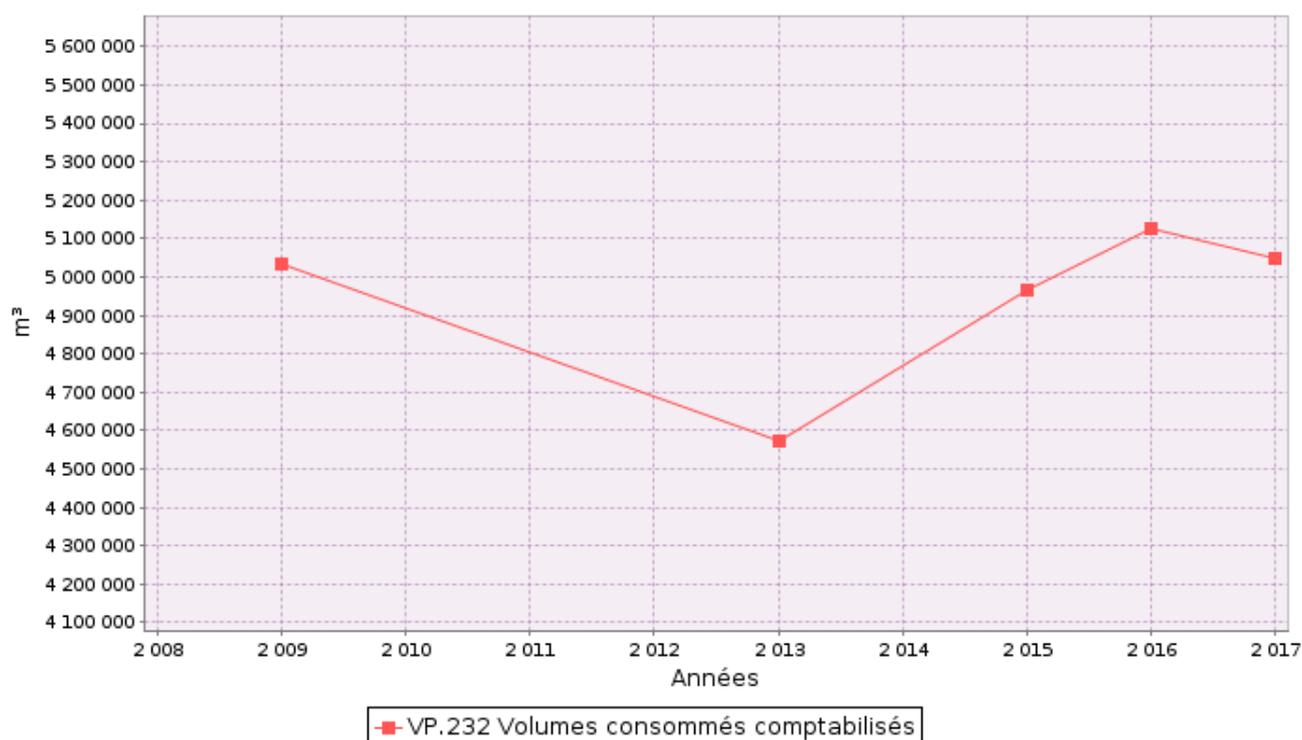
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2016 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2017
Dammartin en Serve > Boinvilliers	0	20 403	-	NR
SIAEP Jouars > Elancourt	22 433	13 596	-39,39%	NR
SIVRD	1 256 119	1 190 203	-5,25%	NR
SQY La Verrière > Le Mesnil	174	10 637	6013,22%	NR
SUEZ Elancourt	955 890	913 931	-4,39%	NR
SUEZ La Chapelle	347 021	484 045	39,49%	NR
SUEZ Morsang	18 887	50 171	165,64%	NR
Total d'eaux traitées achetées	2 678 335	2 762 985	3,2%	NR



1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	5 127 221	5 049 044	-1,5%
Total vendu aux abonnés	5 127 221	5 049 044	-1,5%
Dammartin en Serve	0	2593	-
GPSEO Arnouville Hargeville	201 728	160 365	-20,50%
GPSEO Flacourt	0	3782	-
Rambouillet	29 169	32 871	12,69%
Septeuil	128 567	134 550	4,65%
SIAEP Boinvilliers Hameau de St-Correntin	5 145	905	-82,41%
SIAEP Forêt de Rambouillet Bourdonné	38 631	20 829	-46,08%
SIAEP Jouars Pontchartrain vers Cressay	18 354	6 559	-64,26%
SIVRD	274 869	251 761	-8,41%
SQY La Verrière	0	68	-
SUEZ Auffargis	-2 244	-430	-80,84%
SUEZ Crespières	1 667	1 647	-1,20%
SUEZ Morsang	0	31 650	-
Total vendu à d'autres services	695 886	647 150	-7%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2016 en m3/an	Exercice 2017 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage	6 770	6 770	0%
Volume de service	13 815	13 929	0,8%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2016 en m3/an	Exercice 2017 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé	5 147 806	5 069 743	-1,5%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 899,36 kilomètres au 31/12/2017 (899 au 31/12/2016).

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

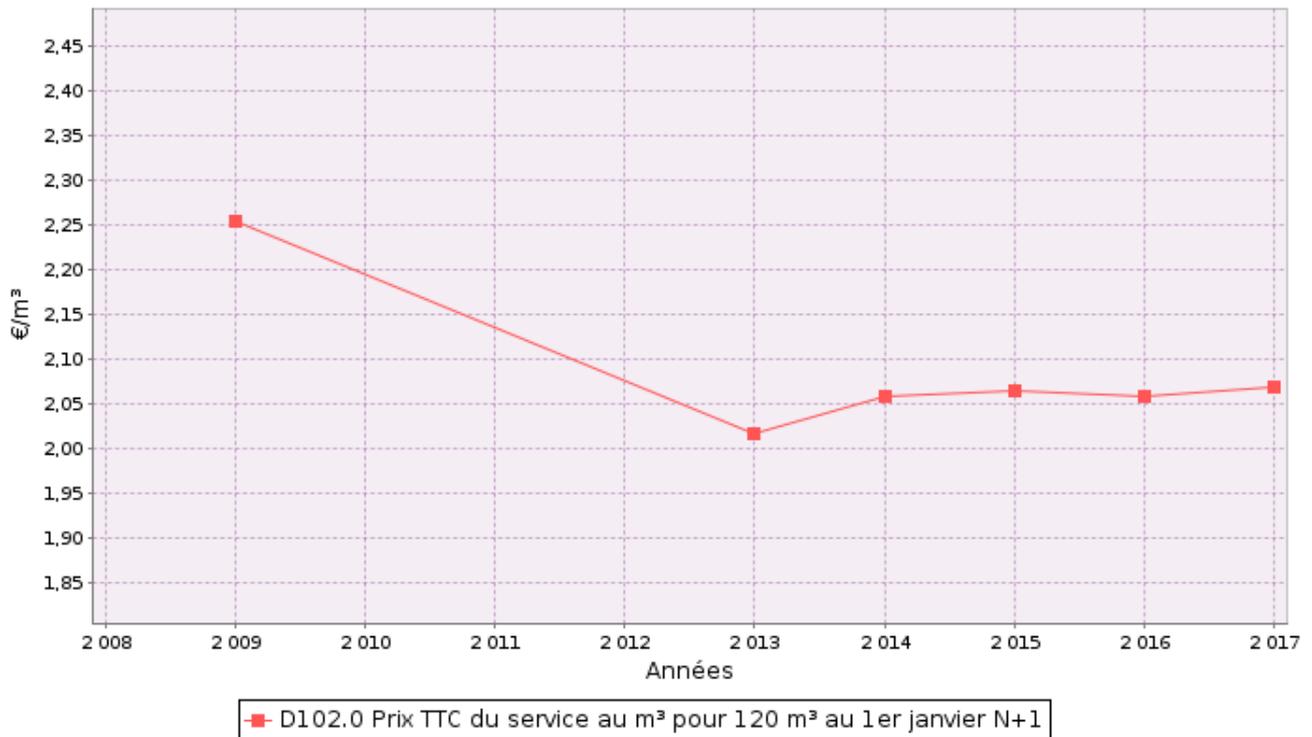
- Délibération du 03/12/2012 effective à compter du 01/01/2013 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 21/03/2018 effective à compter du 01/01/2018 fixant les tarifs du service d'eau potable

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	____%
Part proportionnelle	66,00	44,40	-32,7%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	66,00	44,40	-32,7%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	10,08	10,20	1,2%
Part proportionnelle	95,59	118,25	23,7%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	105,67	128,45	21,6%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	10,80	11,76	8,9%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	50,40	50,40	0%
VNF Prélèvement :	1,48	0,00	8,9%
TVA	12,89	12,93	0,3%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	75,57	75,09	-0,6%
Total	247,24	247,94	0,3%
Prix TTC au m³	2,06	2,07	0,5%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle
 La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle

Les volumes facturés au titre de l'année 2017 sont de 5 049 044 m³/an (5 127 221 m³/an en 2016).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Le Syndicat s'est engagé à distribuer une eau décarbonatée aux consommateurs sans augmentation du prix de l'eau. Ainsi la surtaxe syndicale a diminué au 1^{er} janvier 2018 à hauteur de l'augmentation de la part attribuée au délégataire relative aux frais de fonctionnement liés à la décarbonatation.

De ce fait, le prix payé par le consommateur en 2017 est identique à celui de 2016.

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	2 728 295,50	2 576 136,02	- 5,58 %
<i>dont abonnements</i>	0	0	-
Recette de vente d'eau en gros	0	0	-
Recette d'exportation d'eau brute	0	0	-
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0	0	-
Total recettes de vente d'eau	2 728 295,50	2 576 136,02	- 5,58 %
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes :			
Revenu des antennes de radiotéléphonie	140 283,80	143 303,96	+ 2,15 %
Produits de gestion courante	188,00	189,00	+ 0,53 %
Remboursement assurance accident du travail	0	7 344,78	-
Autres produits exceptionnels	1 500,00	640,26	-
Produits des cessions d'immobilisations	0	33 000,00	-
Total autres recettes	141 971,80	184 478,00	+ 29,94 %
Total des recettes	2 868 767,30	2 760 614,02	- 3,77 %

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	4 344 061,26 €	4 337 130,96 €	-0,16%
<i>dont abonnements</i>	388 346,14 €	399 363,67 €	2,84%
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	4 344 061,26 €	4 337 130,96 €	-0,16%
Recettes liées aux travaux	500 672,27 €	607 579,71 €	21,35%
Autres recettes (préciser)	82 640,37 €	94 266,01 €	14,07%
Total autres recettes			
Total des recettes			

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2017 : 9 950 094 € (9 444 100 € au 31/12/2016).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2016	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2016	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2017	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2017
Microbiologie	261	0	222	0
Paramètres physico-chimiques	346	3	277	1

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2016	Taux de conformité exercice 2017
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	99,1%	99,6%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99,46%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	92,36%	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	119

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

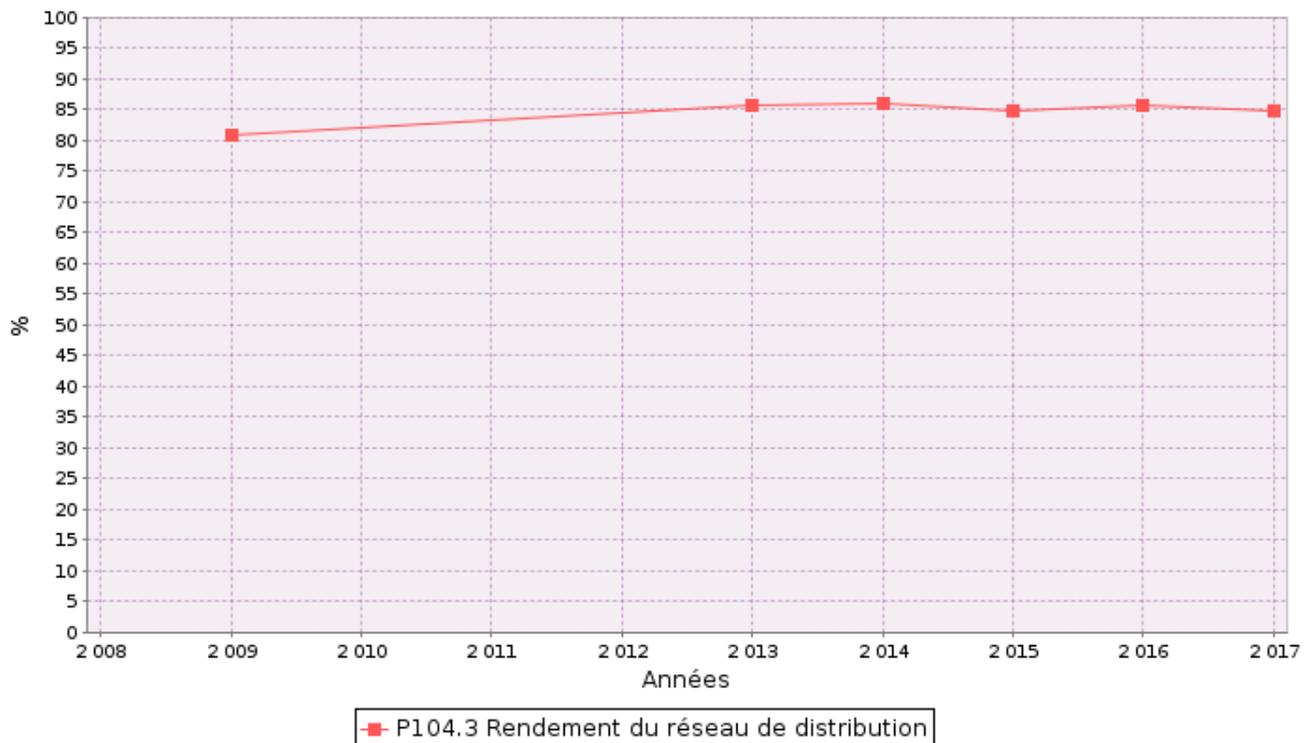
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Rendement du réseau	85,7 %	84,8 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	17,81	17,42
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	83,7 %	82,9 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 3,2 m³/j/km (3 en 2016).

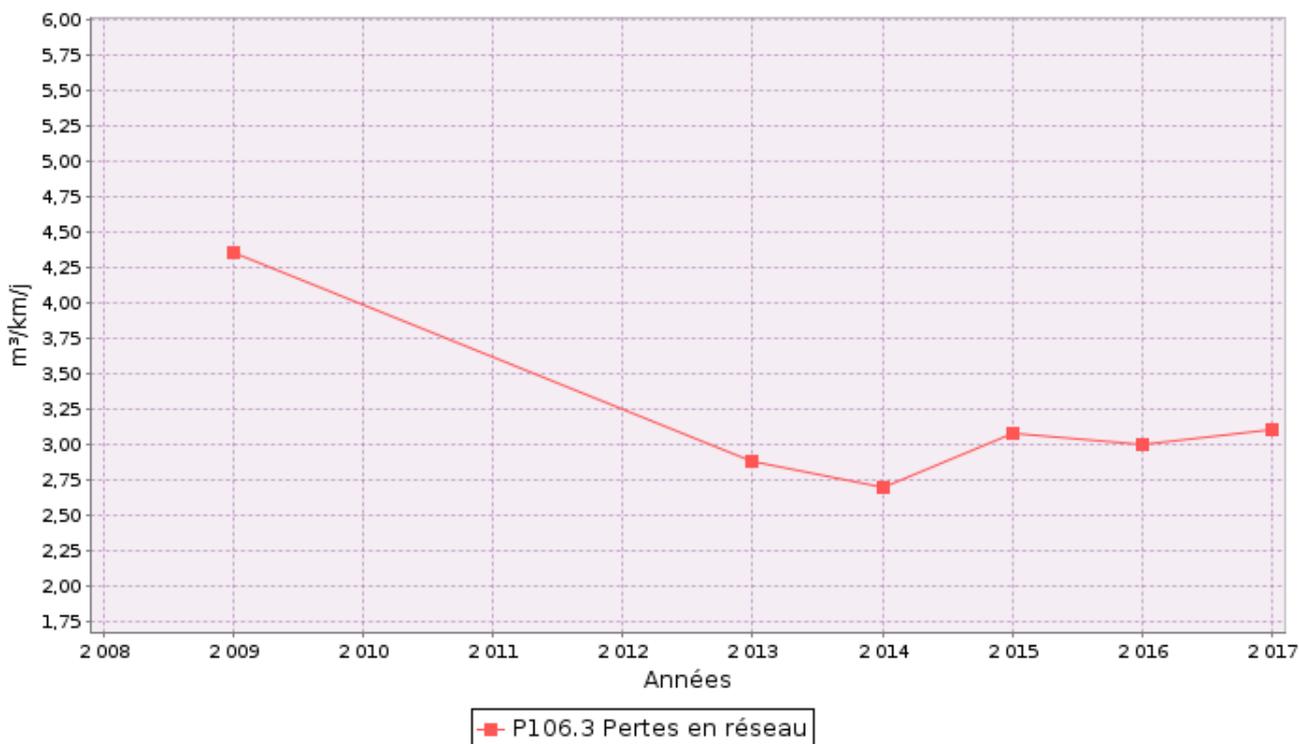
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des pertes est de 3,1 m³/j/km (3 en 2016).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Au cours des 5 dernières années, 8,88 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2017, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,2% (0,3% en 2016).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2017, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 75,7% (81,9% en 2016).

Commentaire : Les volumes produits de Rosay 1 et Rosay sont cumulés.

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2017, 5,67 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (166 en 2016), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 0,16 pour 1 000 abonnés (4,85 en 2016).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 2 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2017, le taux de respect de ce délai est de 99,2% (98,4% en 2016).

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

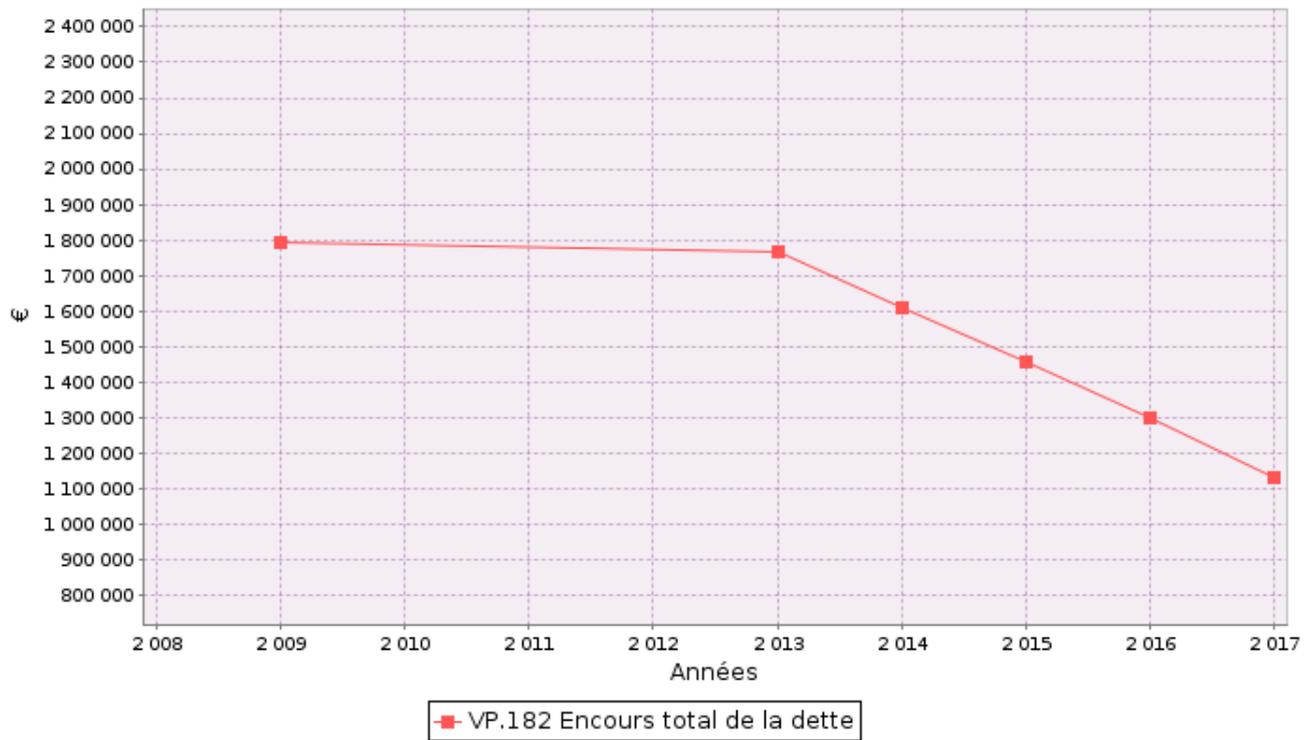


La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette en €	1 296 091,83	1 131 570
Epargne brute annuelle en €	2 204 354,21	2 486 490
Durée d'extinction de la dette en années	0,6	0,5

Pour l'année 2017, la durée d'extinction de la dette est de 0,5 ans (0,6 en 2016).



3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2017 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2016 tel que connu au 31/12/2017	299 810	33 073
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2016	9 947 200	9 947 200
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2016	3,01	0,33

Pour l'année 2017, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2016 est de 0,33% (3,01 en 2016).

3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 47

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2017, le taux de réclamations est de 1,36 pour 1000 abonnés (1,49 en 2016).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2016	Exercice 2017
Nombre total des branchements	34 238	34 659
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	10	4
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	60	60
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,03%	0,012%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,175%	0,173%

4.2. Montants financiers



	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	2 873 370,04	2 770 340
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget général en €	2 873 370,04	2 770 340

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 296 091,83	1 131 570
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	158 043,69
	en intérêts	55 508,77

4.4. Amortissements



Pour l'année 2017, la dotation aux amortissements a été de 1 419 671 € (707 216,84 € en 2016).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Création d'un pont pour accès d'un poids lourd à l'usine des Bîmes		

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Renouvellement canalisation vétuste à Gambaiseuil, route de Montfort l'Amaury	2018	219 000,00 € HT
Renouvellement canalisation vétuste à Millemont, rue de la source	2018	146 000,00 € HT
Renouvellement canalisation vétuste à Tacoignières, rue de l'église	2018	146 000,00 € HT

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2017, le service n'a reçu aucune demande d'abandon de créance et n'en a accordé aucune, comme pour l'année 2016.

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Il n'y a pas eu d'opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2016	Exercice 2017
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	103 285	102 751
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,06	2,07
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	2	2
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,1%	99,6%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110	119
P104.3	Rendement du réseau de distribution	85,7%	84,8%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	3	3,2
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	3	3,1
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,03%	0,02%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	81,9%	75,7%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	4,85	0,16
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	98,4%	99,2%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	0,6	0,5
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,01%	0,33%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	1,49	0,04